

B. La confirmation de la demande de mutation

Un accusé de réception récapitulatif la saisie sera accessible dans MVT1D dès le 17 avril 2024.
Un second accusé de réception comprenant le barème sera consultable dans MVT1D à compter **du 15 mai 2024**.

**La confirmation de demande de mutation ne doit pas être renvoyée.
Aucun vœu ne pourra être barré, seule une annulation de demande de mutation sera possible.
Dans ce cas, il convient de retourner le document joint en annexe 7 uniquement par courriel à mouvementdsden80@ac-amiens.fr pour le 7 mai 2024 délai de rigueur.**

C. Les principales dates à retenir

Ouverture du serveur	le 2 avril 2024
Fermeture du serveur	le 16 avril 2024
Envoi des accusés réception sans barème	le 17 avril 2024
Vérification des barèmes par la DPE	du 17 avril au 14 mai 2024
Envoi des accusés réception avec barème	le 15 mai 2024
Vérification des barèmes par les enseignants	du 15 au 29 mai 2024
Envoi des accusés réception avec barème définitif	le 31 mai 2024
Résultats du mouvement informatisé sur IPROF	le 3 juin 2024
Résultats de la phase d'ajustement via IPROF	courant du mois de juin/juillet 2024
Recours gracieux	Date limite le 7 juin 2024
Recours hiérarchiques	Date limite le 24 juin 2024

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

CE QUI CHANGE AU MOUVEMENT 2024

- Le classement des secteurs déficitaires dans l'algorithme
- La procédure d'envoi des pièces justificatives pour les bonifications **via Colibris**
- CAPPEI - Priorité 3
- Les postes spécifiques
- Mouvement spécifique pour les T1
- Les TRS
- Les retraites en cours d'année
- Les recours gracieux et hiérarchiques